

Trophée Marcel Troupel

Samedi 26 et dimanche 27 mars 2022

Société des régates d'Antibes

Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
1.2 Équipages composés de deux personnes minimums

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHF canal 06

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au club house de la SR Antibes ; ils seront également mis en ligne à l'adresse www.sr-antibes.fr
3.2 Le PC course est situé au club house de la SR Antibes, Bâtiment Mistral, Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES, téléphone 04.92.91.13.13, email regates@sr-antibes.fr
3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 06.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Club House de la SR Antibes
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Plusieurs courses par jour sont prévues selon le programme suivant

DATE	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
26 mars	11h00
27 mars	11h00

7. PAVILLONS DE CLASSE

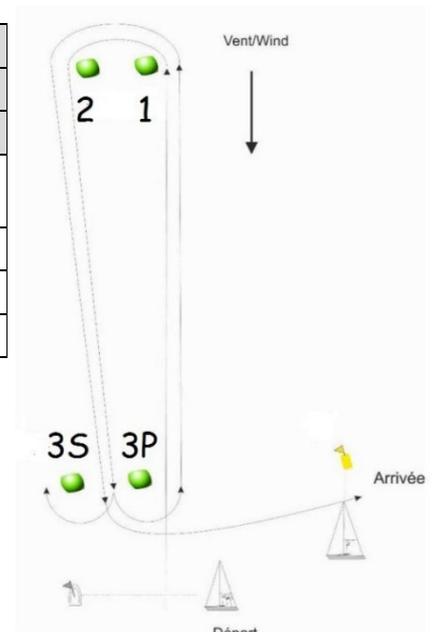
- 7.1 Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2022		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C, D et ex E, F, G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et + (sauf L)	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins, et L
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	

- 7.2 Si le nombre d'inscrits du groupe 3 ou du groupe 4 est inférieur à 7, ils seront regroupés ensemble

9. LES PARCOURS

- 7.3 Bananes avec Dog Leg :
Départ-1-2- porte (3S-3P)-1-2- porte (3S-3P)-Arrivée
7.4 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.



10. MARQUES

Marque de départ : bateau portant un pavillon orange

Marque d'arrivée : bouée crayon verticale

Marques de parcours 1, 2, 3S, 3P : Bouées jaunes

Marque de changement de parcours : Bouée rouge

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 06. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

13.3 Si le changement de parcours est signalé à la porte 3, la marque 2 ne sera plus marque de parcours et sera enlevée aussitôt que possible : **le dog leg sera ainsi supprimé.**

13.4 En cas de réduction de parcours à la porte constituée par les marques 3S-3P, l'arrivée sera jugée sur la ligne d'arrivée normale décrite en 14 à laquelle les bateaux devront directement se rendre.

14. L'ARRIVÉE

L'arrivée sera jugée entre la marque d'arrivée et le mat du bateau comité portant pavillon bleu.

15. SYSTÈME DE PÉNALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

16.1 Temps limite pour finir les courses : 1h45 pour toutes les classes.

16.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

17. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Club House de la SR Antibes

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé [emplacement]. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 2

18.2 Courses retirées:

(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses

- courses moins la plus mauvaise
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises
- 18.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL.
- 18.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18 RÈGLES DE SECURITE

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.3 Canal VHF : **6**
- 18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
- 18.5 La VHF allumée est obligatoire à bord.

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

Si les mesures sanitaires en vigueur le permettent, la remise des prix se déroulera le dimanche à 18 h 30 à la S.R.A.

ARBITRES DÉSIGNÉS :

Nom du président du comité de course : Jérôme Bikard
Nom du président du jury : Gérard Gastaud
Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux